FEDERATION SPORTIVE et GYMNIQUE du TRAVAIL

ALSACE





de COURSE

DATE de l' EPREUVE : Samedi 10 octobre 2020

<u>Titre</u>: 11^{eme} Cyclo – Cross FSGT de l'Amitié et de la Solidarité

LIEU de l' EPREUVE : (68) Morschwiller le Bas

CLUB ORGANISATEUR: SPORTS ORGANISATIONS SOLIDARITE LUTTERBACH (SOSL)

COUREURS ADMIS: Licenciés FSGT et non licenciés (voir règlement plus bas)

DOSSARDS : 13 h 00 rue Bellevue, près du départ (Salle Polyvalente en cas de mauvais temps)

CIRCUIT: de 2,5 km vers la Tour Hertzienne et les champs environnants

<u>DEPARTS</u>: Chemin du Lügner en côte (près de la rue des Pélerins)

- 14 h 00 : Prix GEKO BIKE

- Cadets, cadettes, dames, SV4 et anciens : 30 minutes

15 h 00 : Cyclo-cross de l'amitié et de la solidarité : Prix Garage MAURICE

- Juniors, seniors et vétérans : 45 minutes

ARRIVEES : En côte, chemin du Lügner à 200 m du départ

LIEU de REMISE de PRIX : Salle Polyvalente

COMMISSAIRES: Désignés par la Commission.

DOUCHES/VESTIAIRES: Salle Polyvalente

CONTRÔLE MEDICAL: Bureau dans la salle polyvalente

ENGAGEMENTS: Avant le Mercredi 7 octobre 2020 à Gaby KLEM

3, rue Sainte Anne 68460 LUTTERBACH © 06.11.42.32.30 e-mail gaby.klem@estvideo.fr

DROITS D'ENGAGEMENTS*: 5,00 €(en chèque) - 8 €sur place, 10 €pour les non-licenciés FSGT

SOLIDARITE : 1 €sera reversé à l'Association.de Sport Adapté « PLUS LOIN » de LUTTERBACH. et 1 €à la « Maison au Fonds du Cœur » à Hautepierre

<u>DIVERS</u>: Changement de machine sur la ligne d'arrivée possible.

Nombreux trophées et lots.

Verre de l'amitié et buffet à l'issue de la remise des prix à la salle polyvalente

PROTOCOLES COVID.19 de la CNAV et de la FSGT!

Participation aux épreuves de cyclo-cross :

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives, à l'exception des licenciés FFC de 1^{ère} catégorie et ceux totalisant plus de 200 points au classement national FFC établi en septembre 2019.

Les non-licenciés FSGT ne peuvent participer à plus de 3 épreuves par an.

Les non-licenciés devront présenter un certificat médical autorisant la pratique du cyclisme de compétition daté de moins de 1 an.



